LA VANNETAISE : 7, 8 et 9 octobre 2022

REGLEMENT DES EPREUVES

1/ LA COURSE DE 6KM

Cette course est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2006 et avant,
Temps limite : 1h00 maximum
Distance : 6 km (circuit en centre ville et autour du port)

CLASSEMENTS :

* **Individuel** : Cadettes, Juniors, Seniors, Vétérans
* **Equipes** : Copines (minimum 4)
  Mère- Fille (2 pers)
  Attention : inscrire le nom de l'équipe scrupuleusement avec la même orthographe pour le classement.

PROGRAMME :

Départ esplanade du port Simone Veil - 56000 Vannes
A partir de 10h Échauffement fitness collectif → 10h15 Course

INSCRIPTIONS :

Ouverture des inscriptions le vendredi 2 septembre 2022
Le nombre de participantes est limité à 3 000
Par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : www.lavannetaise.com
Aucune inscription par courrier ou téléphone.
TARIF : 13 €

ENGAGEMENT PERSONNEL : Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'annulation pour cause sanitaire (les inscriptions seront transférées sur l'épreuve connectée). Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
En outre, la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription (en cours de validité le jour de l'épreuve)
(Art.231-3 du Code du Sport**),**
□ **Licence FFA** : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running
□ Licence **FFTRI, FFCO ou FFPM**
□ Licence sportive au sens de l'art.L131-6 du Code du sport délivrée par une Fédération agréée et portant la mention de non contre indication à la pratique **de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition**.

- **Non licenciés** : Original ou photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied ***EN COMPÉTITION*** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (Modèle à télécharger sur le site la vannetaise).
Pour envoi certificat ou licence 3 possibilités :
- 1/ soit lors de la transaction d'inscription en fichier joint.
- 2/ ou à envoyer en fichier par messagerie à l'adresse : **inscription@lavannetaise.com**
  (avant le 01 octobre 2022) après l'inscription.

- 3/ ou envoi par courrier (après l'inscription) à :
LA VANNETAISE – 7 rue Pierre et Marie Curie - 56000 Vannes

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne sera remis, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence citée ci-dessus).

RETRAIT DES DOSSARDS :

- Le Mercredi 5 Octobre de 15h à 19h **à l'Hypermarché E.LECLERC Parc Lann à Vannes**
- Le vendredi 7 Octobre de 16h à 19h30h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**
- Le samedi 8 Octobre de 11h à 18h sur **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**
- Le dimanche 9 Octobre à partir de 8 h sur **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

Les dossards seront remis sur présentation :
- d'une pièce d'identité en cours de validité
- d'un certificat médical de moins d'un an ou de la Copie Licence citée ci-dessus (si pas fourni avant)

Il est possible de récupérer le dossard d'une autre personne sur présentation d'une copie de la pièce d'identité de la personne.

ENTRAINEMENTS COLLECTIFS :

Les organisateurs proposent des entraînements collectifs les jeudis à partir du 8 septembre. Rendez-vous à 18 H 30 au parking du Racker, encadrés par des coureurs confirmés et adaptés à tous les niveaux**.**

DOSSARD DORSAL :

Les participantes auront à leur disposition un dossard dorsal pour y mentionner à leur initiative : le nom de leur équipe, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne pour qui elle dédie sa course.

RÉCOMPENSES :

Un tee-shirt sera remis à chaque participante au moment du retrait des dossards.

→ **Il est demandé de le porter lors de la marche pour montrer son engagement à la cause.**

ACCOMPAGNATEURS :

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la course.

RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTES :

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

ASSURANCE ORGANISATION :
L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ANNULATION COURSE :

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, de restriction sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

DROIT D'IMAGE

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

LA VANNETAISE : 7, 8 et 9 octobre 2022

REGLEMENT DES EPREUVES (suite)

2/ LA MARCHE ACTIVE

Cette marche est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2006 et avant,
Temps limite : 75 minutes maximum
Distance : 5,5km
La marche avec bâtons (marche nordique) n'est pas autorisée sur le circuit, pour tenir compte du site sur lequel se déroulera l'épreuve.

PROGRAMME :

Départ esplanade du port Simone Veil - 56000 Vannes

Le samedi :

A partir de 13h45 Échauffement fitness collectif → 14H00 départ de la Marche

Le dimanche :

A partir de 10h Échauffement fitness collectif → 10h15 départ de la Marche

INSCRIPTIONS :

Ouverture des inscriptions le vendredi 2 septembre 2022
Le nombre de participantes est limité à 3 000 le samedi et 3000 le dimanche
Par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : www.lavannetaise.com
Aucune inscription par courrier ou téléphone.

TARIF : 13 €

ENGAGEMENT PERSONNEL : Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'annulation pour cause sanitaire (les inscriptions seront transférées sur l'épreuve connectée). Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
En outre, la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

APTITUDE À LA MARCHE :
Le certificat médical n'est pas légalement demandé pour participer à cette marche active. Mais les organisateurs attirent l'attention des marcheuses sur la dépense physique que représente une marche de 5 km. Il appartient à chaque participante de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle activité physique.

RETRAIT DES DOSSARDS :

- Le Mercredi 5 Octobre de 15h à 19h **à l'Hypermarché E.LECLERC Parc Lann à Vannes**
- Le vendredi 7 Octobre de 16h à 19h30h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**
- Le samedi 8 Octobre de 11h à 18h sur **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**
- Le dimanche 9 Octobre à partir de 8 h sur **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

Les dossards seront remis sur présentation :

- d'une pièce d'identité en cours de validité

Il est possible de récupérer le dossard d'une autre personne sur présentation d'une copie de la pièce d'identité de la personne.

Le port du dossard est obligatoire pour participer aux marches.

DOSSARD DORSAL :

Les participantes auront à leur disposition un dossard pour y mentionner à leur initiative : leur nom-prénom, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne à qui elles dédient leur marche.

RÉCOMPENSES :

Un tee-shirt sera remis à chaque participante au moment du retrait des dossards.

→ **Il est demandé de le porter lors de la marche pour montrer son engagement à la cause.**

ACCOMPAGNATEURS :

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la marche.

RESPONSABILITE DES PARTICIPANTES

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

ASSURANCE ORGANISATION :

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ANNULATION MANIFESTATION :

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, de restriction sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

DROIT D'IMAGE

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

LA VANNETAISE : 7, 8 et 9 octobre 2022

REGLEMENT DES EPREUVES (suite)

3/ LA MARCHE NORDIQUE

Cette marche est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2006 et avant,
Temps limite : 75 minutes maximum
Distance : 6,5km

PROGRAMME :

Départ esplanade du port Simone Veil - 56000 Vannes

Le vendredi :

A partir de 18H45 Échauffement fitness collectif → 19H00 départ de la Marche Nordique

INSCRIPTIONS :

Ouverture des inscriptions le vendredi 2 septembre 2022
Le nombre de participantes est limité à 500
Par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : www.lavannetaise.com
Aucune inscription par courrier ou téléphone.

TARIF : 13 €

ENGAGEMENT PERSONNEL : Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'annulation pour cause sanitaire (les inscriptions seront transférées sur l'épreuve connectée). Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
En outre, la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

- Bâtons de marche nordique avec embouts
- Lampe-frontale
- Autonomie en eau

APTITUDE À LA MARCHE :
Le certificat médical n'est pas légalement demandé pour participer à cette marche nordique. Mais les organisateurs attirent l'attention des marcheuses sur la dépense physique que représente une marche de 6,5km. Il appartient à chaque participante de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle activité physique.

RETRAIT DES DOSSARDS :

- Le Mercredi 5 Octobre de 15h à 18h30h **à l'Hypermarché E.LECLERC Parc Lann à Vannes**
- Le vendredi 8 Octobre de 14h à 19h30h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

Les dossards seront remis sur présentation :

- d'une pièce d'identité en cours de validité

Il est possible de récupérer le dossard d'une autre personne sur présentation d'une copie de la pièce d'identité de la personne.

Le port du dossard est obligatoire pour participer à la marche nordique.

DOSSARD DORSAL :

Les participantes auront à leur disposition un dossard pour y mentionner à leur initiative : leur nom-prénom, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne à qui elles dédient leur marche.

RÉCOMPENSES :

Un tee-shirt sera remis à chaque participante au moment du retrait des dossards.

→ **Il est demandé de le porter lors de la marche pour montrer son engagement à la cause.**

ACCOMPAGNATEURS :

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la marche.

RESPONSABILITE DES PARTICIPANTES

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

ASSURANCE ORGANISATION :

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ANNULATION MANIFESTATION :

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, de restriction sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

DROIT D'IMAGE

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.